

La société dénommée 4G
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000€
Siège social : 226 BOULEVARD NOTRE DAME 40150 SOORTS-HOSSEGOR
N°SIREN 911644128 RCS DAX

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le VINGT-SIX DECEMBRE**

Au siège social de la société, à 17h

Les associés de la société ont tenu leur assemblée générale extraordinaire, après avoir été convoqués par la gérance.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine GAYMARD agissant en qualité de Présidente.

Le président d'assemblée constate que l'ensemble des associés est présent ou représenté. Le quorum est par suite atteint

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour tel que rapporté en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Mise en sommeil de la société
- Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, la copie de la convocation, les récépissés postaux, les documents sus-énoncés adressés aux associés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toute question au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale décide de la mise en sommeil de la société 4G à compter du 26 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs

Les associés donnent à l'unanimité tous pouvoirs à tout collaborateur de l'étude dénommée SCP GAYMARD TACHOT, titulaire d'un Office Notarial DAX (40100), 38 Cours Gallieni, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès des registres.



En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été dûment signé par le président.

Pour copie certifiée
Po. conf. 12

